Téléfax: +49. (0) 40. 84006-222

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

LuxaBond Universal_Bond A

Date de révision: 15.04.2020 Code du produit: 2225 Page 1 de 6

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LuxaBond Universal Bond A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DMG Chemisch-Pharmazeutische Fabrik GmbH

 Rue:
 Elbgaustraße 248

 Lieu:
 D-22547 Hamburg

 Téléphone:
 +49. (0) 40. 84006-0

e-mail: info@dmg-dental.com Internet: www.dmg-dental.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Peroxyde organique: Org. Perox. B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1 Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle

Mention Attention

d'avertissement: Pictogrammes:



Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

LuxaBond Universal_Bond A

Date de révision: 15.04.2020 Code du produit: 2225 Page 2 de 6

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans

2.3. Autres dangers

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Spécification chimique (préparation): Acrylate.-résine.

Composants dangereux

N° CAS	Substance				Quantité	
	Nº CE	Nº Index		Nº REACH		
	Classification (Règlement (CE)	nº 1272/2008)				
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthy	le				35 - 50 %
	212-782-2	607-124-00-X				
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317					
1565-94-2	H-2 Bis-GMA Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H315 H319 H317 H335					40 - 50 %
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle					< 3 %
	202-327-6	617-008-00-0				
	Org. Perox. B, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H241 H319 H317					

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité	
	Limites de conc	imites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
868-77-9	212-782-2	2-2 méthacrylate de 2-hydroxyéthyle		
	par voie orale: DL50 = 5050 mg/kg			
1565-94-2		Bis-GMA	40 - 50 %	
	par voie orale:	DL50 = 5000 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Traitement médical nécessaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

LuxaBond Universal_Bond A

Date de révision: 15.04.2020 Code du produit: 2225 Page 3 de 6

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, Poudre d'extinction, Sable, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Recueillir mécaniquement.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Préventions des incendies et explosion

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyle	-	5		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

LuxaBond Universal_Bond A

Date de révision: 15.04.2020 Code du produit: 2225 Page 4 de 6

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Protection respiratoire

Eviter ce qui suit : inhalation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: jaune
Odeur: comme: ester

Point de fusion/point de congélation:

Préparation non contrôlée.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

100 °C

et intervalle d'ébullition:

Limite inférieure d'explosivité:

Préparation non contrôlée.

Densité: Préparation non contrôlée. point de décomposition: > 200 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.4. Conditions à éviter

forte chaleur. Lumière.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'acides forts, de lessives, de sels de métaux lourds et de substances réductrices.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz / vapeurs, irritant. (Acrylate., piquant)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Préparation non contrôlée.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë, par voie orale (Rat). DL50:: > 3700 mg/kg

Nº CAS	Substance							
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode			
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle							
	orale	DL50 5050 mg/kg	Rat					
1565-94-2	Bis-GMA							
	orale	DL50 5000 mg/kg	Rat	Référence bibliographique				

Irritation et corrosivité

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

LuxaBond Universal_Bond A

Date de révision: 15.04.2020 Code du produit: 2225 Page 5 de 6

Effet irritant sur l'oeil: fortement irritant. Risque de lésions oculaires graves.

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Contient du (de la) Methacrylates: Peut déclencher une réaction allergique. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit est partiellement biodégradable. > 50 % Toxicité pour le poisson CL50: >230 mg / I / 96 h

N° CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode	
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 227 mg/l	96 h	Pimephales promelas			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0,47

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

Code d'élimination des déchets - Produit

180106 DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/OU DE LA

RECHERCHE ASSOCIÉE (SAUF DÉCHETS DE CUISINE ET DE RESTAURATION NE

PROVENANT PAS DIRECTEMENT DES SOINS MÉDICAUX); déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies de l'homme; produits chimiques à

base de ou contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Information supplémentaire

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

LuxaBond Universal_Bond A

Date de révision: 15.04.2020 Code du produit: 2225 Page 6 de 6

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Législation nationale

Classe risque aquatique (D):

3 - présente un très grave danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Information supplémentaire

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)